

Influx

Le
mag

Octobre 2023

#52

MEDEF Artois | Côte d'Opale | Douaisis | Flandre Audomarois | Lille Métropole | Sambre Avesnois

LA RÉINDUSTRIALISATION : les Hauts-de-France en Pôle Position

#1
**LA RÉINDUSTRIALISATION
EN HAUTS-DE-FRANCE**

Page 4

#2
**DÉFIS ET
PERSPECTIVES**

Page 10

4€

➤ Accompagner au présent pour préparer le futur

Confrontées à de multiples défis, économiques, humains, sociétaux et environnementaux, les entreprises doivent sans cesse s'adapter, innover et s'engager pour y faire face. Harmonie Mutuelle les accompagne afin d'agir ensemble dans l'intérêt collectif, notamment en les aidant à protéger et développer leur potentiel humain.

« Nous sommes une mutuelle engagée à tous les niveaux. Cela se traduit en proximité par des événements entreprises autour de la QVT, du potentiel humain ou des actions environnementales. Mais aussi par une exigence forte d'excellence relationnelle avec nos clients et une politique volontariste en matière d'inclusion et d'égalité professionnelle. »



Véronique POTY
Directrice Région Hauts de France
Harmonie Mutuelle



PROTÉGER VOS COLLABORATEURS, PREMIER NIVEAU DE BIEN-ÊTRE

Pour une entreprise, s'assurer que ses salariés et dirigeants se sentent protégés, sereins est une première étape fondamentale vers leur bien-être. La complémentaire santé, métier cœur d'Harmonie Mutuelle, permet en effet aux salariés et à leur famille de ne pas renoncer à des soins pour des questions de budget et de bénéficier de services complémentaires (actions de prévention santé, assistance...). Pour aller plus loin, l'entreprise peut aussi mettre en place des solutions de prévoyance afin de couvrir ses salariés en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, d'accident du quotidien, de dépendance ou de décès. Au-delà du domaine de la protection, l'épargne-retraite ouvre d'autres horizons en associant les salariés à la réussite économique de leur entreprise. C'est donc un outil efficace de motivation, de fidélisation, et un véritable atout pour attirer des talents, qui offre de nombreux avantages financiers, sociaux et fiscaux.

RENFORCER LE POTENTIEL HUMAIN, LEVIER DE PERFORMANCE

Pour s'adapter aux besoins évolutifs de leurs clients et rester compétitives, les entreprises sont contraintes de se transformer rapidement, et parfois de manière importante. Cela peut générer des tensions, avec des conséquences directes sur les personnes et la performance sociale et économique. Engagée pour la qualité de vie au travail (QVT), Harmonie Mutuelle

propose aux entreprises son expertise en santé et prévention, notamment sur les risques psychosociaux, l'employabilité et la gestion de l'engagement des collaborateurs. Elle a également déployé la solution « Harmonie Potentiel Humain™ », un diagnostic scientifique complet et concret pour mesurer et maximiser l'énergie des salariés. Cet outil innovant complète un large éventail de solutions pour aider les entreprises à conjuguer performance sociale et économique, parmi lesquelles des actions de prévention santé, une démarche en faveur de la santé des dirigeants ou encore une offre sport en Entreprise en partenariat avec la FFSE.

CONSTRUIRE L'ENTREPRISE ET LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Accompagner les entreprises et entrepreneurs, c'est aussi construire la société de demain. Face aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux, les clients, les collaborateurs et les partenaires attendent des entreprises qu'elles s'engagent. Harmonie Mutuelle le fait, en incarnant concrètement sur ses territoires ses ambitions d'Entreprise Mutualiste à Mission et en déployant sa feuille de route pour 2026, qui l'engage à devenir "Humaine", "Responsable" et "Performante". Elle répond aux enjeux RH des entreprises en matière de fidélisation, d'attractivité et de sens au travail, innove, accroît sa qualité de service et favorise le développement professionnel des salariés. Des engagements dont elle fait bénéficier toutes les entreprises en s'appuyant sur son expertise et son expérience.

FAIRE DE L'IMPACT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL LE MOTEUR DE SON ENTREPRISE

C'est possible, « Haut la consigne », jeune entreprise de la région créée en 2020, accompagne les professionnels de l'industrie alimentaire et de la restauration dans l'utilisation de contenants réemployables. Une démarche écologique en faveur de l'économie circulaire et locale expliquée par Florence Duriez et Catherine Thiebert, ses fondatrices « L'objectif est aussi de créer des emplois locaux, or le réemploi en crée quatre fois plus que le recyclage ». Et ça marche ! Avec un objectif de 25 salariés à horizon 2027, l'entreprise porte haut ses valeurs, en cohérence avec celles d'Harmonie Mutuelle.

Haut la Consigne

Sommaire.

FACE À EUX

- 4 Georges-François Leclerc, Préfet de Région et du Nord : « *Le plus grand atout des Hauts-de-France, ce sont ses habitants* »

ECLAIRAGE

- 6 Olivier Hutin : « *Le dynamisme industriel de la région est porté par une politique volontariste de nos élus* »

FOCUS

- 8 L'amidonnerie française, maillon essentiel de la souveraineté française

INSPIRATIONS / GRAND LILLE

- 10 Brice-Audren Riché : « *Construire une usine en France est un choix courageux* »

INSPIRATIONS / CÔTE D'OPALE

- 12 Verkor à Dunkerque : « *Nous voulons construire une industrie européenne de la batterie* »

INSPIRATIONS / CÔTE D'OPALE

- 14 Au large de Dunkerque, le projet éolien déploiera ses ailes en 2028

- 16 Ils nous ont rejoints

- 18 Parole d'expert

- 20 Parole de Mandataire avec Jean-Pierre Sternheim, Vice-Président du CESER, Président de la commission Développement économique

- 22 Portrait du mois : Magali Huchette

LE BILLET

Patrick Martin, Président du MEDEF

Les défis auxquels notre pays est confronté, et dont les entreprises sont la solution, sont considérables : décarbonation, création d'emplois, redynamisation de nos territoires, réduction de nos dépendances, exportations... Des défis qui se résument en un seul et même enjeu, la réindustrialisation de notre économie pour laquelle le Mouvement des entreprises de France est pleinement mobilisé, dépassant les incantations et les vœux pieux qui lui sont habituellement réservés.

Essentielle, la réindustrialisation l'est pour gagner en autonomie stratégique et en résilience, conditions de notre souveraineté. Cela concerne les principes actifs, semi-conducteurs, et autres intrants nécessaires à l'industrie... Autant de productions identifiées comme stratégiques par le plan France 2030 et pour lesquelles les entreprises françaises sont en pointe.

Essentielle, l'industrie que je connais bien en tant qu'entrepreneur, l'est sur le plan économique par les emplois qu'elle crée directement et indirectement, partout dans les territoires, par l'effort d'innovation qu'elle assure à hauteur de 3/4 des dépenses de R&D du pays mais aussi ses exportations, là encore 3/4 du total national. Pour que la France renoue avec son génie industriel, dans un contexte international hautement concurrentiel, le MEDEF est en première ligne. Car oui, réindustrialiser, relocaliser, cela ne se fait pas en un claquement de doigts, cela demande des prérequis, et nos voisins européens l'ont bien compris.

Ces prérequis, c'est la politique de l'offre que nous n'avons cessé de défendre comme la baisse des impôts de production dont la France demeure championne mondiale, la baisse de l'impôt sur les sociétés ou le CICE. Autant de signaux positifs envoyés aux entreprises industrielles dont les résultats sont là, en atteste le sursaut d'implantations



Patrick Martin

“ Réindustrialiser, relocaliser, cela ne se fait pas en un claquement de doigts, cela demande des prérequis, et nos voisins européens l'ont bien compris ”

industrielles ces deux dernières années en particulier dans les Hauts-de-France, la part de l'industrie dans le PIB qui est désormais stable, ou encore la création de 90 000 emplois industriels depuis 2017.

La bataille de la réindustrialisation se mène également dans le débat d'idées, que le MEDEF compte bien occuper encore plus. Face à ceux qui bloquent par idéologie le retour de l'industrie sur notre territoire, aux injonctions paradoxales qui opposent à tort industrie et transition écologique, face aux forces d'empêchement, nous serons présents. Oui, nous serons militants, en faveur d'une industrie synonyme de réussite collective, porteuse d'une croissance responsable aux fruits partagés.



Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
www.pefc-france.org

INFLUX, le magazine des MEDEF : Artois | Côte d'Opale | Douaisis | Flandre Audomarois | Lille Métropole | Sambre Avesnois - 40, rue Eugène Jacquet, 59708 Marcq-en-Baroeul Cedex - Tél. 03 20 99 47 31 - Directeur de Publication : Arnaud LEFORT - Rédacteurs en chef : Arnaud COUSIN et Marion SIGIER - Rédaction & conception graphique : Newsmaster France - Impression : La Presse Flamande, rue du Milieu, 59190 Hazebrouck - Régie publicitaire : Rossel Conseil Médias - 03 20 78 42 34 - contact@rosselconseilmedias.fr - ISSN 1251-8549 - 4€



Georges-François Leclerc, Préfet de Région et du Nord

« LE PLUS GRAND ATOUT DES HAUTS-DE-FRANCE, CE SONT SES HABITANTS »

EN QUOI LA RÉINDUSTRIALISATION DE LA FRANCE, PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT, EST-ELLE UNE OPPORTUNITÉ DE REDYNAMISATION ÉCONOMIQUE ET DE CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES HAUTS-DE-FRANCE ?

Georges-François Leclerc. : Depuis 2017, le Président de la République et le gouvernement mènent une politique volontariste pour réindustrialiser le pays, faire évoluer les règles européennes et investir dans les filières d'avenir. Ce mouvement de réindustrialisation s'est traduit par l'implantation de 300 nouvelles usines et la création de 90000 emplois dans l'industrie en France. L'industrie est un pilier essentiel de notre

économie pour assurer l'indépendance et la souveraineté de la France et c'est un secteur primordial dans les Hauts-de-France. Comme de nombreuses régions industrielles en Europe, les Hauts-de-France ont fait face au défi de la reconversion de son tissu productif. Il est resté dense dans la région et les savoir-faire, surtout dans l'industrie lourde, ont été maintenus. C'est une réelle opportunité pour la région !

Le plan France Relance et aujourd'hui le plan France 2030 accompagnent les entreprises du territoire pour être au rendez-vous de la transition écologique, énergétique, numérique et digitale mais également pour qu'elles se développent et conquièrent de nouveaux marchés. J'invite toutes les entreprises des Hauts-de-France, avec leur savoir-faire unique, à saisir la balle au bond et à s'engager dans ce mouvement. Cette reconquête industrielle, d'ores et déjà bien engagée pour les 10 ans à venir, doit se poursuivre et s'accélérer pour structurer l'économie régionale de demain. Des projets industriels d'envergure, notamment dans le Dunkerquois et le bassin minier, sont en cours de développement et vont permettre de soutenir la création massive d'emplois nouveaux dans nos territoires. L'État sera présent aux côtés des entreprises et des collectivités territoriales pour accompagner ces transitions.

La région est en tête des régions françaises en matière d'accueil des investissements industriels étrangers. Qu'est-ce qui, selon vous, contribue aujourd'hui à son attractivité ?

G-F.L. : La région Hauts-de-France s'est hissée, en 2022, à la seconde place en termes d'investissements et emplois étrangers. 70% des échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et le continent européen transitent par



Georges-François Leclerc, Préfet de Région et Préfet du Nord

“ Cette région a tant donné à notre pays, pour son développement et la valeur travail y revêt une importance toute particulière ”

la façade maritime du Nord et du Pas-de-Calais. 20% des biens produits ou cultivés dans les Hauts-de-France trouvent preneurs sur le marché belge. Il existe aujourd'hui une demande très forte des consommateurs pour des produits fabriqués en France et pour lequel des entreprises étrangères investissent pour avoir ce « label ».

La région a de nombreux atouts pour elle et je comprends son attractivité pour les entreprises étrangères. J'en citerai trois : sa situation géographique exceptionnelle pour accéder au Royaume-Uni, la Belgique et la région parisienne, ses infrastructures de haut vol au niveau portuaire, ferroviaire, fluvial et autoroutier. Ces équipements continuent d'ailleurs de se moderniser et sont appelés à devenir encore plus attractifs avec le canal Seine-Nord-Europe qui est l'un des plus grands chantiers continentaux. Enfin, je le rappelle souvent, le plus grand atout des Hauts-de-France, ce sont ses habitants. Cette région a tant donné à notre pays, pour son développement et la valeur travail y revêt une importance toute particulière.

Comment accompagner localement ce « retour en grâce » de l'industrie ?

G-F.L. : Une dynamique très positive a été engagée avec l'ensemble des partenaires pour structurer en région une démarche d'accompagnement des entreprises. Elle passe d'abord par une écoute active de leurs projets et le recensement précis de leurs besoins. Il faut ensuite apporter des réponses, lisibles et concrètes. Par exemple, en Hauts-de-France, nous sommes la seule région à proposer aux entreprises un contrat d'implantation. Les services de l'État

“ Une dynamique très positive a été engagée avec l'ensemble des partenaires pour structurer en région une démarche d'accompagnement des entreprises ”

travaillent pour optimiser les procédures et répondre aux besoins de recrutement des entreprises en main d'œuvre qualifiée. Cette démarche est articulée avec les comités « France Travail » animés par les services de l'État et le conseil régional. En contrepartie de ce contrat, l'entreprise s'engage à apporter des garanties en matière de RSE et d'emplois créés ou préservés. Nous devons continuer à nous mobiliser fortement en ce sens.

Parmi les leviers à notre disposition, citons d'abord des outils d'attractivité comme la phase 2 du programme « Territoires d'industrie » qui permet d'accompagner les industries en matière d'ingénierie. L'État met à disposition une enveloppe territorialisée de 100 millions d'euros pour soutenir les filières stratégiques et favoriser ainsi la relocalisation. Nous travaillons également sur la mise à disposition de sites clés en main pour les entreprises. Le programme d'investissement France 2030 est un formidable levier. Il finance des projets en Hauts-de-France afin de l'aider à devenir un territoire d'innovation. Enfin, je souhaite mettre la lumière sur le fonds de transition juste qui prévoit 325 millions d'euros pour le Nord et le Pas-de-Calais. Il permet de soutenir la transition des entreprises vers

un modèle décarboné, circulaire et créateur d'emplois. Il a pour objectif d'accompagner les territoires les plus impactés et d'éviter l'aggravation des inégalités sociales.

Quels sont les « sujets d'avenir » qui soutiendront la réindustrialisation dans les Hauts-de-France ?

G-F.L. : La réindustrialisation des territoires doit désormais tenir compte de nouveaux défis environnementaux que sont la décarbonation, l'économie circulaire, la lutte contre l'artificialisation des sols mais aussi sociaux comme l'acceptabilité sociale ou l'évolution des compétences. Aussi, parmi les principaux sujets d'avenir dans les Hauts-de-France, je peux citer la sobriété énergétique, la sobriété en eau, l'utilisation d'hydrogène et les nouvelles mobilités comme l'électromobilité.

Un autre sujet transversal est la transformation numérique des entreprises intégrant de plus en plus l'intelligence artificielle, sans oublier la poursuite de l'innovation dans des secteurs de pointe comme la bioproduction en santé en complément des dispositifs médicaux. Autant de sujets qui se retrouvent dans la feuille de route France 2030 où, je le rappelle, la région Hauts-de-France a toute sa place à jouer. Enfin, la place des femmes dans l'industrie est un enjeu fort dont nous devons nous saisir et qui me tient particulièrement à cœur. L'un de nos objectifs est de valoriser les métiers de l'industrie auprès des femmes et de les encourager à aller vers ce secteur. Comme vous pouvez le constater, les sujets d'avenir ne manquent pas dans les Hauts-de-France, avec des territoires toujours plus innovants et des acteurs engagés. ■

VERRE BAS CARBONE

AGC

Le verre bas carbone est une composante essentielle vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour y parvenir, AGC s'attaque à tous les aspects de son empreinte environnementale avec une approche holistique : des matières premières bas carbone, des fours de fusion à haut rendement, une augmentation de la teneur en calcaire (verre recyclé), des sources d'énergie verte, une optimisation du transport entre les sites de production et vers les clients.

En résulte une diminution de 40% de l'empreinte carbone du Low-Carbon Planibel Clearlite 4 mm par rapport au verre standard : 7 kg CO₂ eq./m². Verre bas carbone déclinable sur demande en verre feuilleté Stratobel et en verre à faible émissivité Stopray pour la fabrication de vitrage isolant et de contrôle solaire.

« LE DYNAMISME INDUSTRIEL DE LA RÉGION EST PORTÉ PAR UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE NOS ÉLUS »

« ET C'EST UNE CHANCE POUR LA RÉGION ! », SE FÉLICITE OLIVIER HUTIN. LE PRÉSIDENT D'ARRAS MAXEI, DE L'UIMM HAUTS-DE-FRANCE ET DE CAP'INDUSTRIE COORDONNE ÉGALEMENT L'ACTION DE FRANCE INDUSTRIE DANS LA RÉGION. IL VOIT DANS LA RÉINDUSTRIALISATION DE LA FRANCE UNE OPPORTUNITÉ DE REDYNAMISATION ÉCONOMIQUE ET DE CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES HAUTS-DE-FRANCE. ENTRETIEN...



© Portrait Sensible
Olivier Hutin, Président d'Arras Maxei

La région Hauts-de-France est en tête des régions françaises en matière d'accueil des investissements industriels étrangers. Qu'est-ce qui, selon vous, contribue aujourd'hui à son attractivité ?

Olivier Hutin : L'industrie est redevenue un enjeu majeur pour la France, un moteur de croissance et d'avenir, et je m'en réjouis. Cette prise de conscience fait notamment suite aux récentes crises (Covid, Ukraine) qui ont vu ressurgir les problématiques de souveraineté et de dépendance de la France vis-à-vis d'autres pays. La dégradation de la balance commerciale de la France explique également le revirement stratégique du gouvernement qui a fait de la réindustrialisation de la France son cheval de bataille. La région Hauts-de-France profite de ce vaste mouvement de réindustrialisation et cela pour différentes raisons. Tout d'abord, sa position géographique est stratégique en Europe. Elle dispose d'infrastructures logistiques d'envergure parmi lesquelles son réseau autoroutier, le Port de Dunkerque, le futur canal Seine-Nord-Europe, etc. N'oublions pas non plus qu'historiquement c'est une terre industrielle qui dispose d'une main d'œuvre reconnue et courageuse. Ce n'est pas un hasard si la région Hauts-de-France a accueilli ces derniers mois des projets d'investissements d'envergure, et en premier lieu les projets de gigafactories qui vont en faire la 1^{ère} région automobile française en termes de production de véhicules : à moins d'une

journée de transport, vous y trouverez les deux-tiers des constructeurs européens automobiles et leurs sous-traitants. Enfin, et c'est une chance, le dynamisme industriel de la région est porté par une politique volontariste de nos élus marquée par une réelle volonté de redynamiser les territoires.

Comment accompagner localement ce « retour en grâce » de l'industrie ?

O.H. : Notre première priorité est de redorer l'image de l'industrie, auprès des jeunes notamment, car force est de constater qu'elle souffre encore de certains préjugés négatifs. Nous constatons toutefois qu'il n'y a plus cette opposition systématique à l'industrie. Pour renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie auprès des jeunes, des personnes en recherche d'emploi et aussi des femmes qui y sont encore hélas sous-représentées, nous avons mis en place différentes actions qu'il nous faut encore renforcer. C'est ainsi que nous souhaitons sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie et cela dès le niveau collège. Dans un second temps vient l'enjeu de la formation. Nous en avons un bel exemple avec le projet Electro'Mob qui a été lancé en avril dernier par 40 partenaires dont les principaux constructeurs automobiles et de batteries implantés dans les Hauts-de-France et les représentants du monde de la formation public et privé, ainsi que le monde académique et universitaire des branches métallurgie et chimie.

Ce projet doit répondre à horizon 2026 aux besoins créés par l'implantation de nombreuses entreprises de la filière automobile spécialisées dans la fabrication de véhicules électriques. Il vise à accompagner ce grand défi de la formation et cela sur tous les territoires de la région.

Quels sont les « sujets d'avenir » qui vont soutenir la réindustrialisation des Hauts-de-France ?

O.H. : En 2022, les Hauts-de-France ont confirmé leur rang de seconde région française pour l'accueil d'investissements étrangers en nombre d'emplois. Mais pour la première fois, la région se classe également au second rang national pour le nombre de projets gagnés, derrière l'Île-de-France. Outre les gros dossiers industriels qui ont fait la une de l'actualité ces derniers mois, il faut rappeler également la construction de nouvelles tranches de réacteurs nucléaires (EPR)

Le chiffre

205

Selon le bilan annuel de Business France, les entreprises internationales ont mené 205 projets d'investissement dans les Hauts-de-France en 2022, soit 50% de plus qu'en 2021, générant 8 437 emplois créés ou maintenus. Ces résultats confirment la dynamique enclenchée depuis plusieurs années dans la région.

à Gravelines, le lancement des premiers grands travaux du Canal Seine-Nord-Europe, l'implantation des premiers sites de recyclage de batteries lithium-ion dès 2024 ou encore le projet d'une usine de production d'hydrogène à Loon-Plage. Les projets ne manquent pas ! L'État et les collectivités ont un rôle majeur à jouer pour réaménager les territoires et créer des écosystèmes locaux propices à la réindustrialisation.

Ces grands projets industriels font naître de nouveaux enjeux. Quels sont-ils ?

O.H. : Je vois deux enjeux prioritaires à la réindustrialisation du territoire. Le premier, je l'ai évoqué précédemment, est celui des ressources et des compétences : comment trouver de la main d'œuvre qualifiée ? Comment former à de nouveaux métiers ? Le second touche au foncier puisqu'il faudra dégager suffisamment de zones industrielles pour pouvoir accueillir ces entreprises. Aujourd'hui, nous trouvons des terrains soit parce qu'il s'agit de friches industrielles soit parce qu'on arrive à construire des usines plus compactes sur des terrains déjà existants. Si la gigafactory ACC s'est implantée à Douvrin c'est parce qu'elle a pu racheter à la Française de Mécanique 34 hectares de terrain qui n'étaient plus utilisés. Pour conclure, je dirais qu'une belle dynamique est engagée dans les Hauts-de-France, portée à la fois par une forte volonté politique et par les différents dispositifs d'accompagnement qui se sont mis en place. Tous les signaux sont au vert mais il faut trouver, au vu de tous ces projets, la main d'œuvre adéquate et ce sera le point critique, ou tout du moins le point de vigilance, de ces prochains mois. 15 000 emplois directs et indirects sont attendus avec l'implantation des quatre gigafactories dans la région. S'ajoutent à cela des enjeux liés à l'accompagnement des territoires en termes d'infrastructures : logements, écoles, etc. Certes, ces projets apportent un nouveau boost pour la réindustrialisation des Hauts-de-France mais ils sont aussi un énorme défi qu'il nous faut relever tous ensemble ! ■



Les dispositifs de valorisation de l'industrie

AU NIVEAU NATIONAL

- Créée en 2018, **France Industrie** est l'organisation professionnelle représentative de l'industrie en France. C'est en quelque sorte l'interlocuteur de référence sur tous les sujets concernant l'industrie : compétitivité, emploi et compétences, sécurité d'approvisionnement, transition écologique, innovation, numérique, attractivité des territoires, politique industrielle européenne.
www.franceindustrie.org
- **La Fabrique de l'Avenir** est une marque créée en 2017 par les fédérations industrielles françaises dans l'objectif de faire évoluer durablement l'image de l'industrie en France.
<https://uimm.lafabriquedelavenir.fr/industrie/>
- « **Avec l'industrie** » : campagne de communication lancée par L'OPCO 2i pour promouvoir les métiers de l'industrie avec l'objectif de transformer son image et créer des vocations.
<https://aveclindustrie.fr/>

AU NIVEAU RÉGIONAL

- **Cap' Industrie** est le programme d'actions économiques au service des industriels des Hauts-de-France. Lancé en 2017, il est soutenu par la Région Hauts-de-France et a pour mission d'aider les entreprises de la filière mécanique - métallurgique Hauts-de-France à se développer.
www.cap-industrie.fr
- Unique en France, **La Fabrique 4.0** est une usine itinérante imaginée par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM). Cette unité mobile accueille des jeunes, des publics en recherche d'emploi, pour un parcours initiatique et pédagogique. Ils peuvent piloter une ligne de production, programmer et fabriquer dans les conditions du réel. Véritable démonstrateur des métiers de l'industrie, ce camion circule sur l'ensemble des territoires des Hauts-de-France. Plus de 15 000 personnes l'ont déjà visitée depuis son lancement début 2022. Montant de l'investissement : plus d'un million d'euros, co-financés par la Région Hauts-de-France, l'UIMM Hauts-de-France, l'Opco 2i et la Caisse d'Épargne des Hauts-de-France.
- <https://lafabrique-hdf.fr>

L'AMIDONNERIE FRANÇAISE, MAILLON ESSENTIEL DE LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE



© Ph. Jacob

Mariane Flamary, déléguée générale de l'USIPA

Quel est le poids de la filière amidonnière française ?

Mariane Flamary : Avec quatre grands acteurs que sont ADM, Cargill, Roquette et Tereos, l'amidonnerie française est depuis plusieurs années la première en Europe. Présente depuis plus de deux siècles et demi sur le territoire français, cette industrie a connu les grandes évolutions de l'industrie française avec un phénomène de concentration important dès les années 60. Au 19^{ème} siècle, il existait plus de 200 amidonneries en France, il n'en reste plus que 10 aujourd'hui. La filière valorise chaque année environ 6 millions de tonnes de matières premières agricoles et en tire plus de 700 références produits, indispensables à de nombreux secteurs alimentaires (boulangerie, confiserie, charcuterie, nutrition infantile...), et non alimentaires (papeterie, pharmacie, BTP, cosmétique...). L'amidonnerie française exporte 75% de sa production, les deux-tiers vers l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Pays Bas, Norvège, Royaume-

Uni) et le reste vers les pays tiers. Les Hauts-de-France sont, rappelons-le, une grande terre amidonnière avec Tereos, Cargill et bien sûr Roquette.

Le savoir-faire des amidonniers français est reconnu dans le monde entier. Quels sont les atouts de la filière ?

M.F. : Avec un positionnement à plus forte valeur ajoutée que nos compétiteurs européens, l'industrie française de l'amidon accompagne les évolutions des besoins de différents secteurs en France, dans l'Union européenne et partout dans le monde. Elle est aujourd'hui en mesure de proposer une très large gamme de produits et touche ainsi de nombreux marchés aux débouchés croissants. Je pense par exemple à l'industrie pharmaceutique qui est un segment de marché en croissance continue depuis 5 ans. L'amidonnerie française parvient à répondre aux exigences très élevées de ce secteur. Et dans un contexte de relocalisation de la pharmacie sur le

territoire français, elle dispose des capacités de production pour y répondre. La cosmétique, qui est engagée dans un grand mouvement de retour à la naturalité, progresse également. L'amidon permet de remplacer des molécules issues de ressources fossiles par des molécules biosourcées et répond également aux nouveaux enjeux du secteur.

Quels sont les enjeux actuels de la filière amidonnière ?

M.F. : Le premier enjeu est la décarbonation des sites. L'amidonnerie française est très consommatrice en gaz. Le mix énergétique de la filière reste aujourd'hui composé à 80% de gaz et à 20% d'électricité. L'objectif est donc de faire progresser la part de l'électricité au détriment du gaz afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Toutes les amidonneries sont aujourd'hui engagées dans un plan de décarbonation. L'objectif de réduction de 50% des émissions de GES d'ici à 2030, fixé par le gouvernement, impose un investissement considérable de l'ordre de plus d'1 milliard d'euros au total. Un des leviers de la décarbonation est bien sûr l'électrification des procédés mais sous réserve de la disponibilité en électricité bas carbone et à un prix compétitif. L'autre levier est le recours à la biomasse mais cela nécessite que la puissance publique, l'État français et l'Union européenne, revoient les réglementations

“ Avec un positionnement à plus forte valeur ajoutée que nos compétiteurs européens, l'industrie française de l'amidon accompagne les évolutions des besoins de différents secteurs en France, dans l'Union européenne et partout dans le monde ”



pour les assouplir. La filière a un enjeu de compétitivité à préserver et c'est uniquement si ces prérequis sont en place qu'elle pourra accélérer sa décarbonation. Mais quoi qu'il arrive, la démarche est lancée...

Comment la filière aborde-t-elle la sobriété d'usage de l'eau ?

M.F. : C'est là en effet le 2^{ème} gros enjeu. Les usines amidonnières sont principalement implantées dans le nord de la France qui jusque-là n'était pas trop impacté par la sécheresse. Mais cette année, le département du Nord a été placé en vigilance sécheresse avant l'été. Nous voyons arriver des réglementations nouvelles avec un discours volontariste porté par Emmanuel Macron qui a dévoilé en mars dernier son plan de sobriété sur l'eau pour anticiper les effets du changement climatique. L'industrie, qui représente 4% de la consommation d'eau en France, doit prendre sa part bien entendu, et l'industrie amidonnière ne fait pas exception. Mais nous avons besoin pour cela

d'un cadre réglementaire favorable, qui libère les initiatives permettant d'économiser et de recycler l'eau au sein de nos usines. Or, le projet de texte réglementaire que nous avons pu consulter, et dont la parution est prévue fin octobre, rajoute au contraire des contraintes à celles déjà existantes. Se faisant, non seulement nos pratiques vertueuses pourraient être remises en question mais ce cadre pourrait également bloquer des innovations permettant une meilleure gestion de l'eau au sein de nos amidonneries.

En quoi l'amidonnerie française constitue-t-elle une filière d'avenir ?

M.F. : Le secteur répond aux enjeux de la naturalité qui est une tendance de fond pour nombre de secteurs clients. L'amidon constitue en effet une aide pour reformuler et améliorer le score nutritif de différents produits alimentaires tout en conservant leur goût et leur texture. Les amidonniers français ont développé des laboratoires d'application et travaillent en relation très étroite avec

leurs clients de l'industrie agroalimentaire pour tester de nouveaux procédés qui vont dans le sens d'une alimentation plus saine et plus naturelle. C'est ainsi que de nouvelles compétences ont été développées pour répondre à cet enjeu. La part de la R&D représente aujourd'hui plus de 3% du chiffre d'affaires total, ce qui n'est pas neutre pour une filière mature comme celle de l'amidon.

Les récentes crises (Covid-19 et guerre en Ukraine) ont démontré l'absolue nécessité pour la France de disposer d'un secteur agroalimentaire fort et compétitif, implanté dans ses territoires, pour assurer la souveraineté alimentaire du pays. Comment la filière amidonnière y répond-elle ?

M.F. : 30% de l'amidon fabriqué en Europe est français, ce qui est une vraie source de souveraineté alimentaire et industrielle. Les constituants de l'amidon (fibre, germe, protéine) et les ingrédients dérivés sont utilisés dans de nombreux secteurs alimentaires et non-alimentaires. Les produits issus de l'amidon permettent de nourrir et de soigner et à ce titre le maillon amidonnier est indispensable pour beaucoup d'autres. L'industrie amidonnière est peu connue et pourtant elle constitue un des maillons qui va permettre à des chaînes logistiques complètes de se relocaliser en France et en Europe. La présence d'une amidonnerie forte sur le territoire français et européen constitue plus que jamais un gage pour la réindustrialisation du pays souhaité par le gouvernement. ■

La filière amidonnière française en bref

- Déjà dans l'Antiquité, l'amidon était extrait du blé et utilisé comme additif aux médicaments et comme colle.
- L'USIPA représente les amidonniers depuis 1946.
- 4 industriels en France : Roquette, Tereos, Cargill et ADM, implantés sur 10 sites dans 3 régions : Hauts-de-France, Normandie et Grand Est.
- Marché majeur du secteur agricole, l'amidonnerie a valorisé en 2022 environ 6 millions de tonnes de matières premières agricoles, dans l'ordre le blé, le maïs, la pomme de terre féculière et le pois protéagineux.
- Débouchés industriels : alimentation humaine (confiserie, boulangerie-pâtisserie, bière, soupe...) et animale, papeterie, pharmacie (en tant qu'excipients), cartons ondulés (en tant que colle), cosmétiques ou encore chimie
- + de 700 références produits.
- 30% de la production européenne d'amidon est française.
- www.usipa.fr



© Lesaffre
Brice-Audren Riché

**Brice-Audren Riché,
Directeur Général de Lesaffre**

**« CONSTRUIRE UNE USINE
EN FRANCE EST UN CHOIX
COURAGEUX »**

**LE SPÉCIALISTE DE LA FERMENTATION ET DES
MICRO-ORGANISMES POURSUIT SA FORMIDABLE
CROISSANCE ET SON DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL
TOUT EN RENFORÇANT SON ANCRAGE DANS LES
HAUTS-DE-FRANCE, SES RACINES TERRIENNES DEPUIS PLUS
DE 170 ANS. BRICE-AUDREN RICHIÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LESAFFRE, NOUS PARTAGE SES CONVICTIONS ET SES
PROJETS POUR LE GROUPE QU'IL DIRIGE DEPUIS 2022.**

Il y a un an tout juste, Lesaffre dévoilait son Campus, situé dans un écrin de nature de 19 hectares à cheval entre Marcq-en-Baroeul et Marquette-lez-Lille. Outre des espaces de travail conjuguant modernité et harmonie, ce haut lieu de l'excellence française offre un condensé d'équipements technologiques à la pointe de l'innovation, comme la plus grande biofondrie d'Europe. « Le Campus Lesaffre est la vitrine R&D du groupe dans le monde. Il illustre notre ambition d'accélérer la recherche et le développement de solutions innovantes pour répondre aux défis de l'alimentation, de la nutrition et de la santé de demain. La réindustrialisation commence par la R&D : ce sont les innovations d'aujourd'hui qui feront les produits et les usines de demain », assure Brice-Audren Riché.

Partant de la conviction profonde que « la fermentation et les micro-organismes sont une partie de la réponse pour nourrir, de manière soutenable pour la planète, les 9 milliards d'habitants qu'elle comptera à horizon 2050 », Lesaffre multiplie les projets et les investissements. Pour être encore plus proche de ses clients et partenaires, afin de bien comprendre leurs besoins, le groupe a inauguré en mai dernier le Campus Fermentis sur le site historique de la distillerie de grains et de genièvres fondée en 1853 par Louis Lesaffre et Louis Bonduelle. Ce lieu est dédié à sa business unit spécialisée dans

les solutions de fermentation dédiées aux boissons fermentées. « Notre volonté a toujours été de réinvestir ce lieu emblématique de notre histoire. Nous l'avons réhabilité en un lieu de recherche et d'expérimentation doté d'un laboratoire d'analyse sensorielle et d'une brasserie adaptée à la R&D qui nous permet de travailler avec nos clients et partenaires sur les produits de demain », explique le dirigeant.

Une nouvelle usine en 2026 à Denain.

C'est également pour accélérer cette stratégie d'innovation que le groupe a décidé en 2020, grâce au soutien de France Relance, de réinvestir une friche industrielle à Denain, dans le Valenciennois. Cette nouvelle usine permettra, dès 2026, la production par fermentation de la chondroïtine, une substance active permettant de prévenir et atténuer les douleurs articulaires, et qui se substituera à la molécule qui est aujourd'hui obtenue par chimie ou par l'extrait de cartilages d'animaux. « Chez Lesaffre, nous développons des produits qui font du bien. C'est ainsi que nous avons développé une technologie qui nous permet d'obtenir la même molécule par fermentation. Ce nouveau procédé nous ouvrira le marché de l'industrie nutraceutique ». Le groupe vient également d'annoncer une prise de participation de 10% dans le capital de Yeap, une start-up

israélienne spécialisée dans les protéines alternatives fonctionnelles. Grâce à cet investissement, Yeap devient l'un des partenaires de Lesaffre dans la mise sur le marché de ce nouvel ingrédient innovant.

Fort de 77 sites dans le monde, le groupe assoit ses positions à l'international avec l'ouverture prochaine de nouvelles usines en Indonésie et au Brésil. Mais la décision d'implanter une nouvelle usine en France, celle de Denain, n'est pas anodine, « c'est même un choix courageux », confie Brice-Audren Riché. D'autres pays étaient d'ailleurs sur les rangs pour accueillir l'usine. « Plusieurs critères ont orienté notre choix : avant tout l'attachement viscéral du Groupe, de par son histoire, à la région Hauts-de-France, ainsi que le soutien que nous avons reçu des pouvoirs publics. Même si le temps de l'administration n'est pas toujours celui des entreprises, nous avons travaillé main dans la main avec les autorités et la municipalité pour anticiper et réussir chaque étape du parcours.

“ La réindustrialisation commence par la R&D : ce sont les innovations d'aujourd'hui qui feront les produits et les usines de demain ”

Enfin, la Région est dotée d'un écosystème solide autour de l'enseignement et de la formation supérieure et c'était également un critère important car nous comptons dans nos effectifs français de nombreux collaborateurs venus de l'étranger », explique-t-il en rappelant que le Campus Lesaffre de Marcq / Marquette accueille pas moins de 40 nationalités différentes.

La décarbonation comme levier de réindustrialisation.

Décarboner l'industrie existante, c'est aussi développer l'industrie de demain et en cela, la décarbonation est également un puissant levier de réindustrialisation. Chez Lesaffre, on sait qu'une industrie décarbonée est aussi une industrie plus compétitive. C'est ainsi qu'en juin dernier le groupe a signé avec Sun'R, spécialiste des énergies renouvelables, un contrat de 20 ans pour la production d'électricité verte pour alimenter son usine de Marcq-en-Barœul grâce à l'achat d'une partie de l'électricité verte du parc solaire de Cambrai-Niergnies Séranvillers-Foreville. « La signature de ce CPPA (Corporate Power Purchase Agreement) s'inscrit en cohérence avec la démarche que nous avons engagée depuis plusieurs années pour maîtriser notre empreinte carbone et notre consommation d'énergie », affirme son directeur général. Il cite par ailleurs l'installation d'une centrale biomasse sur le site de LIS by Lesaffre à Cérences (Normandie) ou encore la signature en novembre 2022 d'un partenariat de 15 ans avec ENGIE Solutions pour la conception, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une unité de récupération de chaleur fatale sur le site de Marcq-en-Barœul.

Renforcer la souveraineté économique et industrielle du pays, c'est aussi soutenir ses filières existantes. À ce titre, la souveraineté de l'industrie sucrière par le maintien de la filière sucre en France et en Europe représente un enjeu fort pour le groupe qui



est parfois contraint d'importer du sucre. « L'industrie de la fermentation a besoin de sucre. Plus la filière sucrière sera soutenue dans son développement, plus nous aurons de la matière première en quantité et localement et moins nous aurons à en importer », commente Brice-Audren Riché.

Faire rimer croissance, souveraineté nationale, réindustrialisation et décarbonation requiert un optimisme et une confiance en l'économie française. « La baisse des impôts de production est une clé pour la réindustrialisation. Pour un industriel, la visibilité est essentielle et il est important aujourd'hui pour nous de savoir si cette

baisse sera pérenne car elle impactera notre compétitivité. Plus l'environnement sera favorable à l'industrie en France, mieux elle s'en portera ! », conclut-il. ■

“ La baisse des impôts de production est une clé pour la réindustrialisation (...) Plus l'environnement sera favorable à l'industrie en France, mieux elle s'en portera ! ”

Le groupe Lesaffre en bref

- 1853 : Louis Lesaffre et Louis Bonduelle créent une distillerie d'alcool de grains et de genièvres, à Marquette-lez-Lille
- 2023 : Lesaffre est un acteur mondial de référence dans la fermentation et les micro-organismes pour la panification, le goût et le plaisir alimentaire, la nutrition santé et la biotechnologie.
- 11 000 salariés dans le monde dont plus de 1 000 dans les Hauts-de-France.
- Plus de 95 nationalités dont 40 dans les Hauts-de-France.
- 77 usines dans le monde, dont 8 en France.
- 2,7 milliards d'euros de CA en 2022.
- www.lesaffre.com

VERKOR À DUNKERQUE : « NOUS VOULONS CONSTRUIRE UNE INDUSTRIE EUROPÉENNE DE LA BATTERIE »



© Pict-your-company
Sylvain Paineau, co-fondateur

VERKOR A ÉTÉ CRÉÉE EN MODE START-UP PAR SIX ASSOCIÉS EN JUILLET 2020. TROIS ANS PLUS TARD, LA JEUNE PME INDUSTRIELLE INVESTIT PRÈS DE 2 MILLIARDS D'EUROS À BOURBOURG, PRÈS DE DUNKERQUE, POUR CRÉER LA GIGAFACORY LA PLUS DIGITALE, EFFICACE ET DURABLE D'EUROPE. SON AMBITION : SOUTENIR LES OBJECTIFS CLIMATIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE, RELEVER LE DÉFI DE L'ÉLECTROMOBILITÉ ET ASSURER LA SOUVERAINÉTÉ INDUSTRIELLE DE L'EUROPE EN MATIÈRE DE BATTERIES. ENTRETIEN AVEC SYLVAIN PAINEAU, CO-FONDATEUR DE VERKOR EN CHARGE DES SITES ET INFRASTRUCTURES.

Quelle est l'ambition industrielle de Verkor ?

Sylvain Paineau : Dès sa création, Verkor a eu pour ambition de produire des batteries en Europe afin d'apporter une solution industrielle à la révolution de la mobilité pour les véhicules électriques, et plus généralement du stockage électrique pour la transition énergétique. Nous voulons ainsi construire une industrie européenne de la batterie. L'innovation apportée n'est pas tant sur la chimie de la batterie, qui est celle du lithium-ion largement utilisée aujourd'hui par tous les fabricants, mais sur notre capacité à intégrer la digitalisation dans l'usine. Le site de Dunkerque sera une usine 5.0 très performante en termes de process et de rendement de production. Mais le point essentiel sera l'accès à une énergie propre car notre stratégie est axée sur la décarbonation de l'industrie des batteries. Nous avons en effet affiché notre volonté de fabriquer les batteries les plus bas carbone au monde.

Pourquoi la France, et pourquoi Dunkerque ?

S.P. : 40 sites potentiels en Europe ont été étudiés pour implanter la gigafactory Verkor, notamment en Italie et en Espagne. Dès décembre 2020, nous avons focalisé nos recherches sur la France, notamment pour bénéficier du mix énergétique

décarboné français. Nous avons ainsi identifié des sites potentiels dans 12 des 13 régions françaises. Le choix final s'est finalement porté sur Dunkerque qui remplissait le plus de critères, notamment sur les aspects techniques. Le premier était la superficie du terrain car la construction d'une gigafactory avec une capacité de 50 GWh nécessitait de disposer d'une très grande surface, 150 hectares au minimum. L'implantation sur la Zone Grandes Industries (ZGI) du Grand Port Maritime de Dunkerque à Bourbourg répondait à ce premier critère technique. Le second est lié à notre consommation d'énergie puisqu'il nous fallait impérativement disposer d'une connexion électrique proche du site. Enedis, RTE, Dunkerque Port et la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) avaient anticipé, dès 2020, les besoins des futurs industriels en installant un poste électrique raccordé au réseau très haute tension de RTE. De plus, la fabrication de cellules nécessite de grandes quantités d'électricité. À ce titre, la présence de la centrale nucléaire de Gravelines non loin du site ainsi que le réseau de chaleur du port de Dunkerque nous donnent accès à une énergie décarbonée.

D'autres critères plus qualitatifs sont également intervenus dans le choix du site comme le fait de disposer d'une

connexion logistique optimale à proximité et d'un bassin d'emplois attractif qui nous permettra de recruter, dès la fin 2023, une main d'œuvre importante et qualifiée. Enfin, pour Verkor, le choix de Dunkerque s'inscrit également dans la volonté de former un cluster de la batterie dans les Hauts-de-France.

Le projet de gigafactory s'est rapidement concrétisé. Comment avez-vous fait ?

S.P. : La CUD, le port de Dunkerque et l'État par l'intermédiaire du sous-préfet en poste à l'époque ont joué un rôle très actif en anticipant notamment les diverses études (inventaires faune-flore, études archéologiques, études de pollution, etc.) qui étaient nécessaires pour déclencher très rapidement le processus administratif. La concertation et la mobilisation entre les collectivités et toutes les parties prenantes ont été, à ce titre, remarquables. La capacité de tous les acteurs de la région à travailler « en mode projet » est, pour une start-up comme Verkor qui veut aller vite, un élément facilitateur. Six mois seulement se sont écoulés entre le dépôt des dossiers finaux et l'obtention du permis de construire et de l'autorisation environnementale, c'est un record en France ! Et puis le projet s'est accéléré en 2021 grâce à l'entrée de Renault Group



au capital de l'entreprise. Ce partenariat industriel stratégique est inédit en Europe : l'usine de Dunkerque n'est pas encore construite mais elle a déjà d'un gros client, puisque Renault a déjà réservé 75% de la production, dès 2025, pour des batteries haute performance pour ses modèles haut de gamme Renault et Alpine.

Quels sont les enjeux et les défis auxquels vous êtes confrontés ?

S.P. : Les enjeux sont principalement d'ordre économique : nous devons et nous voulons aller vite pour honorer nos engagements auprès de Renault Group. Les engagements financiers que nous avons pris, notamment sur le prix de vente des batteries, ont un impact sur les prix des matériaux et le coût de l'énergie décarbonée sur le long terme et c'est tout le travail que nous menons actuellement avec nos partenaires. La gestion de ce projet est très complexe car cette usine de plus de 10 hectares va se construire très rapidement et mobiliser énormément de monde, avec des pics à 1 500 travailleurs sur le site. Cela fait bien longtemps qu'en France, il n'y a pas eu un projet industriel d'une telle ampleur et c'est pour nous un véritable challenge.

1 200 emplois directs seront créés à partir de 2025 sur le site dunkerquois.

Comment Verkor répond-il à l'enjeu de la formation ?

S.P. : Il y a 1 an, avec 11 partenaires, nous avons lancé à Grenoble, siège social de Verkor, « L'école de la Batterie » afin de répondre au besoin de main-d'œuvre de la filière française des batteries. L'ambition est à la hauteur de l'enjeu : chaque année, 1 600 personnes seront formées aux métiers de la production, de l'ingénierie, du génie industriel, des bureaux d'études dans les champs de l'électrochimie, de la thermique, de la mécanique ou du management d'équipe. Et d'ici 2030, plus de 8 000 personnes disposeront d'une formation qualifiante aux métiers de la batterie, correspondant au minima aux besoins locaux. Dans la région Hauts-de-France, nous nous sommes associés au projet Electro'Mob pour proposer un dispositif similaire.

En quoi le développement des gigafactories françaises constitue-t-il un enjeu de souveraineté économique ?

S.P. : L'objectif de relocalisation des chaînes de valeur sur le territoire est une de nos motivations car c'est une vraie nécessité de souveraineté. La batterie représente en effet entre 30 et 40% de la valeur d'un véhicule électrique. Ce qui faisait la valeur d'une voiture thermique, c'était son moteur ; aujourd'hui pour une voiture électrique, c'est sa batterie. Un constructeur qui ne maîtrise pas toute la chaîne de valeur, donc la fabrication de la batterie, disparaîtra à terme du marché mondial. Il y a encore 1 an, plus de 90% des batteries des véhicules électriques étaient fabriquées en Asie, précisément en Chine, en Corée du Sud et au Japon. L'Europe doit chercher à rattraper son retard dans cette production qui est indispensable à la transition de l'industrie automobile, et c'est ce qu'a compris dès 2018 le groupe suédois Northvolt, auquel nous sommes d'ailleurs souvent comparés.

L'Union européenne a par ailleurs annoncé l'instauration d'ici 2026 d'un passeport, sous la forme d'un QR code, qui permettra de connaître la composition des batteries de chaque véhicule électrique ainsi que leur impact environnemental. Ce sera également un élément déterminant pour garantir la souveraineté européenne. C'est d'ailleurs pour cette raison que nos fournisseurs viennent s'installer en Europe, et en France particulièrement, car ils ont une obligation de production avec des critères de développement durable. L'implication de Verkor sur le territoire dunkerquois attire d'ailleurs de nombreuses entreprises, nos futurs fournisseurs, qui vont créer de l'emploi à terme dans la région et cela de manière durable. ■

Verkor en bref

- Date de création : juillet 2020 à Grenoble.
- 380 collaborateurs de 38 nationalités différentes.

1 gigafactory en construction, à Bourbourg :

- Capacité de production : 16 GWh à partir de 2025, dont 12 GWh pour Renault Group ; 50 GWh d'ici 2030.
- Septembre 2023 : début des travaux.
- Été 2024 : livraison des premiers bâtiments.
- Juillet 2025 : livraison des premiers modules à Renault Group.
- 2027 : l'usine sera en capacité totale.
- 1 200 emplois à partir de 2025, dont 800 opérateurs et 400 techniciens, et plus de 3 000 emplois indirects.
- Montant de l'investissement : entre 1,5 et 2 milliards d'euros.

1 centre d'innovation, le Verkor Innovation Centre (VIC), à Grenoble :

- Inauguré en juin 2023.
- Il regroupe le siège social de l'entreprise, le centre de R&D, un centre de formation et une ligne pilote grandeur nature.
- La ligne pilote grandeur nature, entièrement automatisée et digitale, pourra produire 150 MWh de cellules de batteries par an, dont celles qui équiperont le futur C-Crossover GT 100 % électrique d'Alpine.
- C'est ici aussi que Verkor développera et validera ses nouvelles chimies et ses nouveaux produits et dessinera les procédés de production digitalisés les plus innovants.

AU LARGE DE DUNKERQUE, LE PROJET ÉOLIEN DÉPLOIERA SES AILES EN 2028



Maxime Planque, chef de projet

D'UNE CAPACITÉ MAXIMALE DE 600 MW, LE PARC ÉOLIEN EN MER DOIT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE D'ATTEINDRE 40% DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUELABLE D'ICI 2030. IL PRODUIRA, À L'HORIZON 2028, UNE ÉLECTRICITÉ DÉCARBONÉE ÉQUIVALENTE À LA CONSOMMATION ANNUELLE DE PRÈS D'UN MILLION D'HABITANTS, SOIT UN TIERS DE LA POPULATION DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Attribué en juin 2019 par l'État au consortium EMD (Éoliennes en mer de Dunkerque) constitué d'EDF Renouvelables, filiale du groupe EDF, et de l'énergéticien canadien Enbridge Inc., partenaire historique d'EDF Renouvelables pour l'éolien en mer en France, le projet dunkerquois sera le 5^{ème} parc éolien conduit par EDF en France. EDF Renouvelables et ses partenaires ont déjà installé au large de Saint Nazaire le premier parc éolien en mer de France. D'une capacité de 480 MW, il est en exploitation depuis fin 2022. Ils construisent actuellement les parcs de Fécamp (500 MW), du Calvados (450 MW) et ont lancé le projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes de Provence Grand Large, en cours d'installation au large de Port-Saint-Louis-du-Rhône, en Camargue. En mars dernier, le consortium a également emporté l'appel d'offres du futur parc éolien en mer dit « Centre Manche 1 », au large des côtes normandes, d'une capacité installée d'environ 1 GW. Avec le parc éolien dunkerquois, ces projets illustrent l'objectif ambitieux du gouvernement qui vise la mise en service d'une cinquantaine de parcs éoliens en mer d'ici 2050.

L'éolien en mer : une énergie compétitive.

Dunkerque, qui enregistre en moyenne chaque année une dizaine de jours de vent violent au-delà de 100 km/h,

incarne tout le potentiel du territoire pour l'implantation de cette énergie renouvelable. « *En croisant les données techniques des éoliennes maritimes avec le vent mesuré au large de Dunkerque, nous estimons que le parc éolien pourra subvenir à la consommation de près d'un million d'habitants par an. De plus, en mer, les éoliennes tournent à 90% du temps, ce qui permet de produire une quantité importante d'électricité tout au long de l'année* », avance Maxime Planque, chef du projet dunkerquois, en charge de son ancrage territorial en amont de

son implantation. Démarrée en 2019, la phase d'études environnementales et techniques s'achèvera courant 2024 à l'issue notamment d'une enquête publique organisée en amont de la délivrance des autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc. « *C'est un projet qui fait débat comme tous les projets liés aux énergies renouvelables et l'éolien en mer n'échappe pas à la règle. Les six premiers projets français ont tous fait l'objet de recours qui ont été rejetés* », tempore-t-il.

Le parc éolien en mer au large de Dunkerque

- 2 maîtres d'ouvrage : la société Éoliennes en Mer de Dunkerque (EMD) pour la conception, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien et RTE pour le raccordement électrique du parc (mission de service public).
- 46 éoliennes maximum sur des fondations monopieux.
- Puissance maximale : 600 MW.
- 30 ans d'exploitation à partir de 2028.
- 11,4 km de distance avec les communes balnéaires.
- 850 emplois directs et plus de 2 500 emplois indirects et induits en phase de construction.
- 1 base de maintenance implantée sur le Grand port maritime de Dunkerque avec 50 emplois en phase d'exploitation.
- Coût : 1,4 milliard d'euros au total, coût du raccordement électrique porté par RTE compris.
- Tarif de revente de l'électricité du parc : 44€ / MWh* pour les 20 premières années d'exploitation.
- https://youtu.be/Fr_9tBenWag?si=8BoFDz1sGLJtFdcR

*Montant en € 2019

Courant 2024, le projet dunkerquois entrera dans sa seconde phase de développement avec le montage du financement et la mise en place de la chaîne de sous-traitance. À ce stade, les enjeux pour le tissu industriel local sont considérables. Outre l'implantation de la base de maintenance sur le port Est de Dunkerque, en phase d'exploitation, c'est toute une chaîne de sous-traitance qui sera mise en place avec de nombreux emplois à la clé. Trois lots ont ainsi été distinctement définis visant la fabrication et l'installation des éoliennes, des fondations monopieux et des câbles qui relieront les éoliennes entre elles. « Il n'existe pas de fabricants d'éoliennes à Dunkerque, mais un certain nombre d'entreprises dont l'activité sera en mesure de fournir la chaîne de sous-traitance. Notre objectif est de mettre à profit cette période de développement pour sensibiliser le tissu industriel local afin qu'il puisse se positionner au moment du lancement des différents appels d'offres. D'ailleurs certaines entreprises, qui ont fait le choix d'accorder une plus grande part à l'éolien dans leur activité, ont déjà réalisé des investissements conséquents en ce sens », indique Maxime Planque. C'est le cas par exemple de Dillinger, fabricant de tôles fortes en acier utilisées dans la fabrication des fondations monopieux des éoliennes. « Le vivier sidérurgique et métallurgique du Dunkerquois est un atout fort du territoire

et nous veillerons à ce que l'opportunité de répondre aux appels d'offres soit donnée à tous », poursuit le chef de projet.

Une filière industrielle en développement.

Dans l'immédiat, EMD s'appuie sur ses partenaires institutionnels (la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Grand Port Maritime de Dunkerque notamment) pour mobiliser le tissu industriel local. Avec la CCI Littoral Hauts-de-France, des webinaires thématiques sont organisés « pour présenter nos futures attentes et faire intervenir des entreprises qui ont déjà intégré la filière de l'éolien en mer dans le cadre d'un partage d'expériences ».

Si Maxime Planque rappelle que la décision finale reviendra aux fournisseurs de rang 1 qui auront été choisis par EMD, il tient à travailler main dans la main en amont avec ces derniers, en imposant par exemple certains critères qui pourraient influencer dans la décision finale. Il existe aujourd'hui trois principaux fournisseurs d'éoliennes en mer en Europe : General Electric (qui équipe le projet de Saint-Nazaire), Siemens Gamesa (présent notamment à Fécamp et Courseulles-sur-Mer) et Vestas. « Les fournisseurs chinois sont dans les starting-blocks mais ils n'ont pas encore intégré le marché européen. L'objectif est de contribuer à la pérennisation de la filière française de l'éolien en mer », assure-t-il.

La phase finale de construction des composants et leur installation en mer, courant 2027/2028, devrait mobiliser quant à elle 850 emplois directs et plus de 2 500 emplois indirects et induits. Là aussi, la volonté est de permettre à un maximum d'entreprises locales d'intégrer cette chaîne de valeur : « Il n'y a pas une usine par projet. Ainsi, tous les composants ne seront pas forcément fabriqués à Dunkerque mais sur d'autres sites en France, ce qui n'empêchera pas des entreprises dunkerquoises de venir les alimenter », assure-t-il.

Un tremplin pour le tissu industriel local.

En février 2022, Emmanuel Macron en visite à Belfort avait déroulé une nouvelle feuille de route pour accélérer le développement des énergies renouvelables en France. « Il nous faut développer massivement les énergies renouvelables (...) parce que c'est le seul moyen de répondre à nos besoins immédiats en électricité », avait-il affirmé en annonçant pas moins d'une cinquantaine de parcs à horizon 2050. S'il est évidemment pertinent pour les entreprises des Hauts-de-France, le projet éolien dunkerquois constitue également une formidable opportunité d'intégrer tous les projets de la filière éolienne en mer. Une filière tout juste naissante en France mais déjà bien installée en Europe. ■



Ils nous ont rejoints.



ACR DISTRIBUTION NORD PICARDIE
Joan LEPRETRE, président
 Grossiste en matériel de climatisation.
www.acrdistribution.fr



CF-RÉSEAUX
Aurélié LANCELLE, Gérante
 CF-Réseaux est un organisme de formation professionnelle, spécialisé dans le domaine des énergies électriques et renouvelables, situé dans le Douaisis.
www.cf-reseaux.fr



ENNEA GROUPE
Gilles FONTAINE, Président
Éric BUSCHE, Directeur Général
 Spécialiste du reconditionnement des équipements professionnels usagés.
www.enneagreen.com et notre catalogue en ligne : www.cleansquare.fr



EREDIX
Clément DORCHIES
 Cabinet de cybersécurité
www.eredix.fr



FLANDRES C2E
Diego BLOMME et Jean-Marc FAIDUTTI, Gérants Associés
 Calorifuge industriel, de l'audit à la pose.
www.flandres-c2e.fr



GEIQ Emploi & Handicap
Eva FICHAUX, Directrice du Développement
 Votre solution embauche handicap
<https://geiq-emploihandicap.com/>



HEIFFEL CONSULTING
Fabrice LEFEBVRE, Dirigeant-Consultant
 Conseil et accompagnement dans la gestion
www.heiffel.fr



MONDIAL RELAY
Quentin BENAULT, Directeur Général
 Mondial Relay, entreprise du groupe InPost, est le leader de la livraison de colis hors domicile, avec plus de 3500 Lockers et 12000 Points Relais en France.
www.mondialrelay.fr



ODC
Jérémie REGNIER, Président
 Faites décoller votre performance digitale avec les experts ODC : cloud, cybersécurité, modern workplace, outils collaboratifs, solutions de gestion d'entreprise, ERP, CRM, dématérialisation RH & paie...
www.odc.fr



SARL FLORET Frères
Alain FLORET - Patrick FLORET
Cécile FLORET
 Acteur Isolation Ecolo RGE
www.floretfreres.fr



SOFRIGAM GROUP
Laurence LABRANQUE, Directrice Générale
 Un des leaders européens de la préservation de produits thermosensibles sous température dirigée.
www.sofrigam.com



VRD FRANCE
Pierre Henri DEHEELE, Président et François VITSE François, Directeur Général
 Nous sommes spécialisés dans les travaux de démolition et le désamiantage, mais aussi le terrassement, sciage, déplombage, curage. Nous sommes à même de répondre à vos demandes les plus spécifiques et d'optimiser vos chantiers.
www.vrdfrance.fr

Contacts :

MEDEF Lille Métropole - **Sandra AYALA**, Responsable Développement - 03 20 99 47 60 / MEDEF Douaisis - **Sébastien BASILE**, Délégué Général - 03 27 08 10 76 / MEDEF Flandre Audomarois - **Aude DUTILLY**, Délégué Général - 06 07 14 88 73 / MEDEF Artois - **Mickaël LEFEBVRE**, Délégué Général - 03 21 71 32 25 / MEDEF Sambre Avesnois 03 27 66 49 29 / MEDEF Côte d'Opale **Franck HELIAS**, Délégué Général - 06 64 05 45 46



LE MICRO DES ARGONAUTES

Le podcast «Le Micro des Argonautes» par MEDEF Lille Métropole est conçu pour donner la parole aux entrepreneurs qui entreprennent des changements importants dans leur entreprise ou leur secteur d'activité.

Retrouvez l'ensemble des podcasts : <https://podcast.ausha.co/le-micro-des-argonautes>



#23
Sylvain Paineau
 Comprendre les gigafactories



#24
Charles Christory
 Retour vers le futur



#23
Loïc Finaz
 L'esprit d'équipage

WORLD FORUM FOR A RESPONSIBLE ECONOMY

TERRES
D'ENTREPRENEURS
RESPONSABLES

worldforum2023.com
#WFRE23

17e édition

Mardi
& Mercredi

21&22
NOV
2023

Pour la première fois à
la Cité des Échanges
à Marcq-en-Barœul

MA RÉGION COMPTÉ SUR LA PLANÈTE ET VICE VERSA

INVERSONS LA TENDANCE POUR UNE TRANSITION VERTE,
JUSTE ET COLLECTIVE

Au programme :

- Des **conférences internationales** inspirées des défis géopolitiques actuels,
- Des **expériences à vivre** autour du sens au travail, de l'innovation et du développement des greentech, de la R&D, du financement de la transition, de la réduction des inégalités ici et ailleurs...
- Des **déjeuners** pour networker et collaborer,
- **Le 21 novembre une soirée plénière marquante** en association avec Synopia, alliant savoir, créativité et célébration !

Programme et inscription : worldforum2023.com

ORGANISÉ PAR



CO FINANCEUR



GRANDS PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS



GRANDS PARTENAIRES



PARTENAIRES



SEPTEMBRE 2023

L'INDUSTRIE VERTE.

En France, la part de l'industrie dans la richesse nationale a été divisée par 2 en 50 ans. Cependant, l'industrie représente environ 20 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre du pays.

Aujourd'hui, les volontés s'alignent pour accompagner la réindustrialisation des territoires, mais pas à n'importe quel prix. Ce constat est vrai en France mais également en Europe et dans le monde.

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a travaillé sur une définition de l'« industrie verte ». L'objectif est d'intégrer dans la stratégie d'entreprise les considérations sociales et environnementales par une utilisation plus efficace de l'énergie et des matières premières. Nous parlons ainsi de pratiques et applications novatrices de nouvelles technologies plus « vertes ».

L'industrie décarbonée est devenue un enjeu de souveraineté. De nombreuses nations à travers le monde s'engagent sur cette voie pour développer leurs industries tout en répondant aux attentes sociétales de leurs habitants. La prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux est indispensable pour

favoriser l'acceptation sociale de projets de modernisations ou d'implantations industriels.

En 2023, le gouvernement français a présenté son projet de loi industrie verte. Ce texte doit permettre de faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe.

Ce projet présente deux ambitions : verdier l'industrie existante et développer les technologies vertes. Il s'articule autour de 4 leviers : faciliter et accélérer l'implantation de sites industriels en France ; financer l'industrie verte en mobilisant des fonds privés et publics ; favoriser les entreprises vertueuses ; et former aux métiers de l'industrie verte.

La dynamique de l'industrie verte est d'ores et déjà en marche sur le territoire national et dans les Hauts-de-France. De nombreux projets émergent : stratégies de captage et stockage du carbone ; électrification des procédés thermiques ; développement de l'économie circulaire ; recherche d'efficacité énergétique et matière ; production d'énergie décarbonée ; évolution de la mobilité individuelle et collective.



Fannie DELALANDE
Chargée de mission Sureté, Sécurité et Environnement

L'industrie verte c'est également une économie plus coopérative et locale qui s'attache à entraîner avec elle ses parties prenantes dans la création d'un monde plus durable. Cette transition ne peut se faire que si les acteurs territoriaux coopèrent et travaillent en réseau pour garantir ensemble une croissance plus responsable. ■



Communiquez dans le prochain magazine «Influx» et touchez directement les chefs d'entreprise PME et PMI, les acteurs économiques ainsi que les décideurs des 6 territoires : Artois | Côte d'Opale | Douaisis | Flandre Audomarois | Lille Métropole | Sambre Avesnois



6000 EXEMPLAIRES
DIFFUSÉS À CHAQUE PARUTION



PROCHAINE PARUTION :
DÉCEMBRE 2023

Contact : contact@rosselconseilmedias.fr - 03 20 78 42 34



EN VRAI, ON AVANCE.

Chez Rossel Advertising France et ses agences conseil médias, on écoute, on partage, on progresse, on grandit ensemble, dans un environnement de confiance où l'on peut prendre des initiatives pour apporter les meilleurs services et les solutions de communication les plus innovantes à nos clients.

Scannez et découvrez
nos collabs, en vrai



ou rendez-vous sur
rosseladvertising.fr/jobs



ROSSEL
ADVERTISING
FRANCE

Nous sommes d'ici et vous aussi



L'union

Courrier
picard

NORMANDIE

L'Est éclair

Aisne

Nord
éclair

Nord
Littoral

L'Ardennais

Libération

20
minutes

femina

VOZER

wé

LA VOIX
DES SPORTS

Instant

Libra
MEMORIA

PROXI

PROXI

JEAN-PIERRE STERNHEIM, Vice-Président du CESER, Président de la commission Développement économique

Fin 2023, après deux mandatures, celui qui a dirigé le groupe Rabot-Dutilleul jusqu'en 2013 passera le relais de ses responsabilités au CESER (Conseil Économique Social et Environnemental Régional).



Jean-Pierre Sternheim

Quel est pour vous le sens de cet engagement ?

Quand j'ai cessé mon activité professionnelle, la FFB (Fédération Française du Bâtiment) et le Medef m'ont proposé ce mandat au CESER. J'y ai vu une opportunité de mettre mes connaissances et ma compétence de chef d'entreprise au service d'autres causes publiques. J'avais envie d'accomplir une tâche qui soit dans la lignée de mon activité professionnelle, qui soit utile à d'autres et qui ne soit pas simplement un travail pour une cause. Au même moment, et pour les mêmes raisons, je suis devenu juge consulaire.

Comment fait-il écho à votre parcours professionnel ?

Tout au long de ces dernières années, je ne me suis jamais éloigné de la réalité du terrain. Je pense d'ailleurs que les conseillers CESER me perçoivent comme un représentant du Medef et aussi comme un chef d'entreprise. C'est d'ailleurs ce qui me permet de m'exprimer en toute légitimité au sein de l'instance.

Quels sont les travaux phares de vos mandats ?

Quand je suis entré au CESER, j'ai pris conscience que deux mondes, celui de l'entreprise et celui de l'éducation, se côtoyaient sans jamais, ou rarement, se parler. À l'écoute de la société civile, le CESER me semblait être le bon endroit pour faire communiquer ces deux mondes, les aider à se parler et les faire avancer ensemble. Nos premiers travaux ont donc porté sur la recherche. Rappelons qu'en France, les dépenses de recherche sont nettement inférieures à celles de nos voisins européens et la région Hauts-de-France est à la traîne par rapport à d'autres régions françaises. Or, le développement de la recherche ne peut se faire sans un dialogue permanent entre la recherche publique et la recherche

privée. Le deuxième axe de travail a été de faire rentrer l'entreprise et le monde économique à l'école de façon à ce que les jeunes soient conscients de la réalité et des besoins du monde de l'entreprise et des débouchés qu'il peut leur apporter. Les travaux que nous avons menés en ce sens ont contribué à faire bouger les lignes.

Quels sont les thèmes porteurs sur lesquels le CESER s'est penché ?

Nous avons notamment étudié le développement du matériau biosourcé en Hauts-de-France qui est, selon nous, créateur de valeur ajoutée et d'emplois. Nous avons participé à la création, en décembre 2019, du Parlement de la mer, qui est un espace d'échanges et de concertation entre les grands acteurs de la communauté maritime régionale. Notre littoral, long de 170 kms, est un atout exceptionnel mais il n'est pas suffisamment valorisé. Nous avons bien sûr apporté notre pierre à l'édifice dans le développement formidable de rev3. Il y a 3 ans, nous avons également mené un travail sur l'acceptabilité des projets d'infrastructure et industriels. En région Hauts-de-France, de nombreux projets sont développés mais ils se heurtent souvent à des difficultés : délais administratifs extrêmement longs,

projets critiqués ou rejetés parfois par la population, certains sont même abandonnés. Ces difficultés concernent également les projets qui entrent dans le cadre de la transition énergétique. Nos travaux, dont le CESER s'est d'ailleurs inspiré, ont porté sur l'identification des conditions permettant à un projet d'être mieux intégré et accepté dans son environnement.

Quelques mots sur la création d'une nouvelle filière drones ?

Le CESER a récemment préconisé la mise en œuvre d'une politique volontariste dans les Hauts-de-France pour créer une nouvelle filière drones. La région dispose en effet d'un écosystème industriel et académique le permettant. De plus, l'automobile évolue vers un modèle avec moins d'emplois puisque nous savons qu'il faut deux fois moins de main d'œuvre pour produire des véhicules électriques. Il faut donc réfléchir à l'après. Le marché des drones est un marché nouveau à fort potentiel. Mais si la région veut constituer une vraie filière, elle devra se donner les moyens de ses ambitions. ■

Le CESER en bref

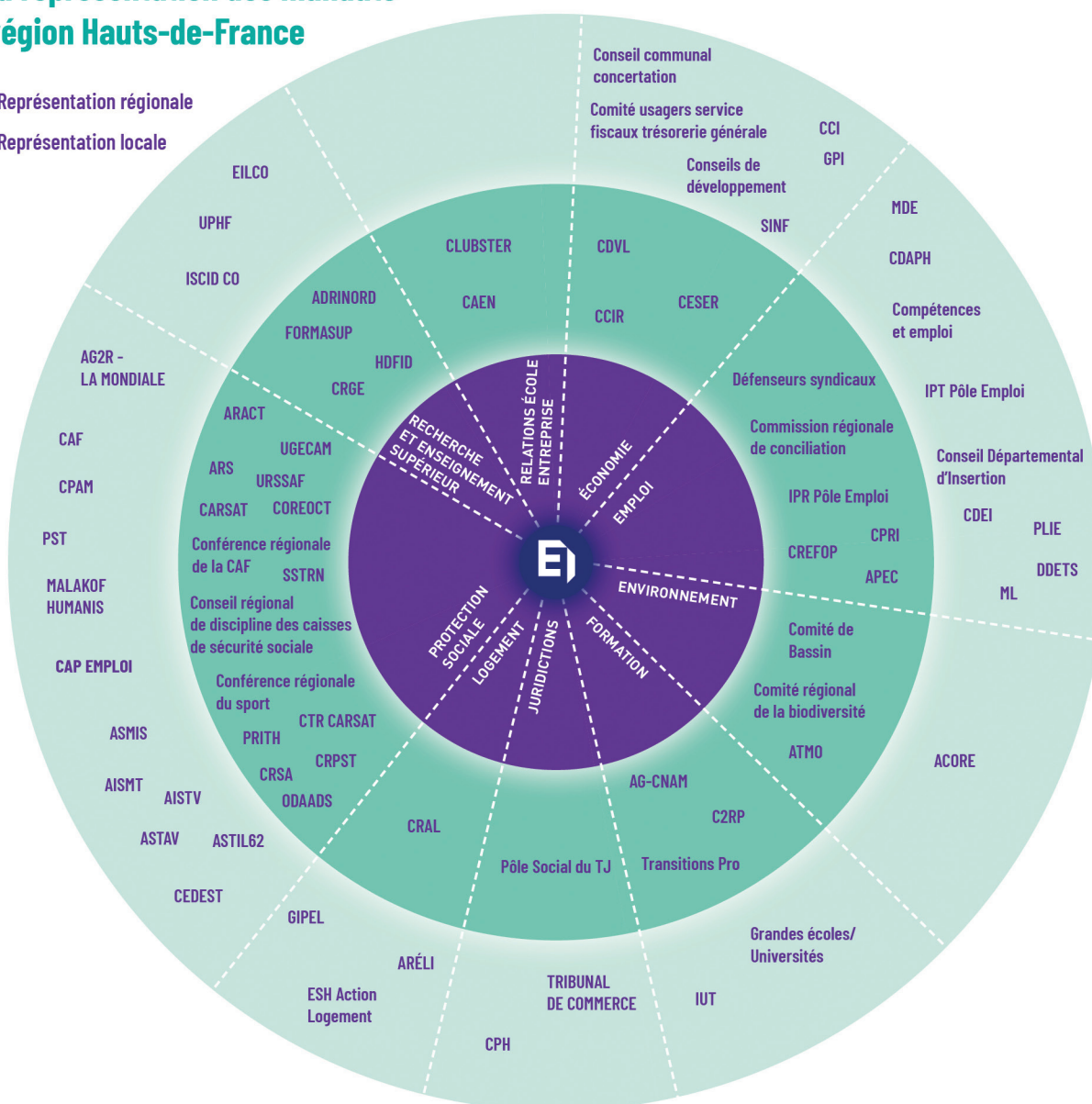
- Le CESER est l'assemblée des représentants de la société civile des Hauts-de-France au service de la région et de ses habitants.
- Son autorité de tutelle est la Région.
- Constitué de 170 conseillers, nommés par le Préfet sur proposition des organismes et organisations socio-professionnels représentatifs de la société civile régionale, il rassemble des hommes et des femmes de terrain issus des mondes économique, social, environnemental, éducatif et associatif de la région.
- Il organise et diffuse l'expression de la société civile de la région sur tout sujet d'intérêt régional.
- Sa mission est d'éclairer et d'accompagner, par ses travaux, les élus régionaux, ses interlocuteurs privilégiés, mais aussi l'ensemble des acteurs, décideurs et responsables régionaux dans l'exercice de leurs missions, mandats et responsabilités.
- <https://ceser.hautsdefrance.fr/>

ATLAS DE LA REPRÉSENTATION DES MANDATS EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Atlas

de la représentation des mandats en région Hauts-de-France

- Représentation régionale
- Représentation locale



Portrait du mois.



Magali Huchette, directrice générale de l'Aéroport de Lille.

Quel est votre parcours professionnel ?

Je suis un « pur produit » du nord, je suis née à Lille et j'ai fait mes études à l'ICAM, école d'ingénieur généraliste locale. A la suite de mes études, j'ai directement intégré le groupe Eiffage, groupe détenteur de la DSP (délégation de service public) de l'aéroport, avec notamment comme mission la coordination de la construction du stade Pierre Mauroy. Suite à ce dernier chantier, j'ai intégré l'exploitation du stade pendant 8 ans, avec pour objectif de le faire rayonner, ainsi que ma région dont je suis très fière. Puis, j'ai rejoint en 2020 l'aéroport à un poste similaire, avant d'en devenir la directrice générale il y a quelques mois.

Vous êtes depuis peu la nouvelle directrice générale de l'aéroport. Quelle est votre feuille de route ?

C'est une véritable continuité. Lorsque j'étais en charge des opérations, je faisais partie de l'organe qui coordonne et pilote l'ensemble des acteurs de la plateforme. Ce contact avec les équipes perdure et fait partie de mon quotidien. Tous ensemble, nous suivons 2 axes à moyen terme sur lesquels nous travaillons depuis 3 ans. Tout d'abord l'hospitalité, propre à notre région, c'est-à-dire l'accueil des compagnies et des voyageurs.

Deuxième axe : la RSE, sur lequel nous travaillons en interne et avec l'ensemble des acteurs avec des objectifs de performance. Toutes les décisions prises le sont au regard de ces deux engagements. Notre objectif est de servir notre région et développer des destinations qui répondent aux besoins des 3 types de voyages qui dominent à Lille : business (afin de servir les entreprises de la région), les étudiants et les familles qui se retrouvent, le loisir. Nous développons ainsi des nouvelles lignes ciblées. Nous ne créons pas la demande mais nous répondons à celle-ci.

Concernant les travaux à venir, comment allez-vous concilier modernisation & respect de l'environnement ?

Nous avons mis en place une concertation préalable avec pour objectif de présenter de manière volontaire le projet d'extension et de modernisation de l'aéroport, de l'expliquer et de répondre aux interrogations. Dans ce projet et dans les engagements pris, nous sommes allés plus loin que prévu et cela nous a permis d'obtenir l'autorisation environnementale par la préfecture. Notre projet est d'adapter l'aérogare, construit en 1996, aux usages et au nombre de passagers qui augmente. Nous prévoyons de doubler le nombre de passagers d'ici 2042, mais sans pour autant doubler le nombre de vols. Notre prévision de croissance se base sur une augmentation de 15 à 20 % du nombre de mouvements d'avions, avec des avions plus remplis dotés de meilleures performances acoustiques et environnementales. Le phénomène que nous avions prévu dans une dizaine d'années s'est accéléré avec le Covid. La pandémie a entraîné un changement radical de notre typologie de trafic : moins de compagnies classiques, plus de compagnies low-cost qui remplissent mieux leurs avions.

“ Nous prévoyons de doubler le nombre de passagers d'ici 2042, mais sans pour autant doubler le nombre de vols ”

Acteur majeur du développement économique et social de la région, l'Aéroport de Lille s'inscrit dans une dynamique responsable et volontaire en matière de développement durable. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous nous sommes engagés sur 7 axes majeurs en faveur de la RSE :

- Réduire nos consommations d'énergie et accroître la part de l'énergie renouvelable avec l'installation de centrales photovoltaïques couplée à des dispositifs d'hydrogène et au recours à la géothermie sur le long terme. Depuis le début d'année, nous avons déjà réduit de 9% notre consommation électrique.
- Maitriser nos émissions de gaz à effet de serre : dans cet objectif, nous ciblons l'obtention de la certification Aca3+ en 2027 avec une réduction carbone maximale de l'aéroport. Cette réduction est notamment possible grâce au futur bâtiment HQE.
- Limiter les nuisances sonores en maintenant le nombre de vols au plafond de 2019 (1566).
- Limiter les émissions polluantes dans l'air, grâce à des logiciels de suivi.
- Diminuer le volume de nos déchets non valorisés grâce de nouvelles filières pour le tri.
- Préserver nos ressources en eau en réduisant le moitié la surface d'imperméabilisation des sols.
- Préserver la biodiversité et la qualité des milieux naturels. 0 phyto sur nos 410 hectares par exemple, ou par exemple un système d'effarouchement avec un fauconnier pour écarter les oiseaux.

Des actions sont mises en place au quotidien dans le cadre de nos engagements mais aussi de nos convictions profondes. À ce titre, nos 1 500 collaborateurs œuvrent au quotidien pour favoriser l'hospitalité et la responsabilité environnementale à l'aéroport de Lille.

Un réseau pour faire entendre la voix des entreprises

2 500

entreprises
adhérentes
dont 80% de PME

1 800

mandats
portés par
1 400 mandataires

qui vous accompagne dans le développement
de votre activité et vous guide
dans la transformation de votre entreprise



Ressources
humaines



Formation
professionnelle



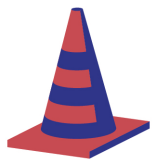
Droit
social



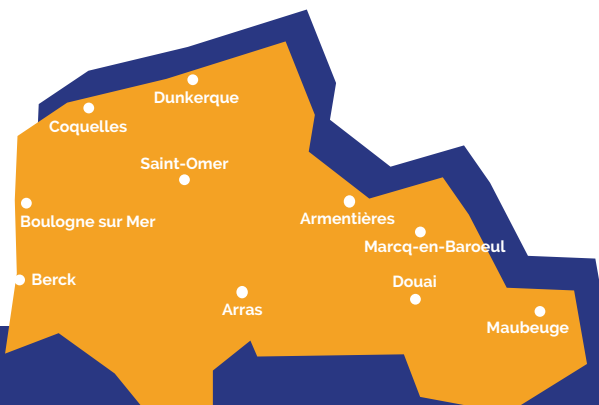
Transition
écologique



Digital et
IA



Prévention, santé,
sécurité



6 MEDEF territoriaux
Agir ensemble pour
une croissance responsable

MEDEF Lille Métropole
Sandra AYALA
Responsable Développement
03 20 99 47 60

www.medef-lille-metropole.fr

MEDEF Douaisis
Sébastien BASILE
Délégué Général
03 27 08 10 76

www.medef-douaisis.com

MEDEF Flandre Audomarois
Aude DUTILLY
Délégué Général
06 07 14 88 73

www.medef-flandre-audomarois.fr

MEDEF Artois
Mickaël LEFEBVRE
Délégué Général
03 21 71 32 25

www.medef-artois.fr

MEDEF Sambre Avesnois
03 27 66 49 29

www.medef-sambre-avesnois.fr

MEDEF Côte d'Opale
Franck HELIAS
Délégué Général
06 64 05 45 46

www.medef-cote-opale.fr



**Investir dans
les STARTUPS,
les PME et les ETI**

**Accompagner
les ambitions
et accélérer les
transformations**


S'engager pour l'entreprise, c'est s'engager pour la société et le territoire.

L'échange, le partage, l'écoute, l'intelligence et l'expérience sont les clés d'une bonne gouvernance qui fera naître les innovations et les adaptations nécessaires à la croissance des entreprises.

IRD INVEST donne les moyens à celles et ceux qui portent des projets et des entreprises en investissant à leurs côtés.

L'objectif : créer de la valeur durable pour les entreprises, les actionnaires, les salariés et le territoire.

4 VÉHICULES D'INVESTISSEMENT POUR TOUS LES STADES DE MATURITÉ DE L'ENTREPRISE TPE / PME / ETI



**NORD
CRÉATION**
STARTUP/PME



**NORD
CROISSANCE**
PME



**IRD
ENTREPRENEURS**
PME/ETI



FE2T
PME/ETI

IRD INVEST

40 rue Eugène Jacquet 59700 Marcq en Barœul

+33 3 59 30 20 04

contact@ird-invest.com

www.ird-invest.fr